

FAQ

Masters « Politiques éditoriales » et « Commercialisation du livre »



Les formations

Quelles différences y a-t-il entre les deux parcours « Politiques éditoriales » et « Commercialisation du livre » ?

Le parcours « Politiques éditoriales » se destine aux profils intéressés par les métiers de l'éditorial et de la cession de droits. Le parcours « Commercialisation du livre » se destine aux profils intéressés par les métiers de la communication autour du livre, de la mise en marché du livre (promotion, marketing, commercialisation), de la cession de droits et de la librairie. Si les deux parcours forment à des métiers différents, de nombreux cours sont mutualisés entre nos formations.

Y a-t-il un mémoire à faire ?

Oui. En M1, les étudiant·es doivent rédiger un rapport d'analyse. C'est un travail de recherche qui prend pour appui le terrain professionnel, mais ne constitue pas un rapport d'apprentissage. Il donne lieu à un document de 50 pages qui ne fait pas l'objet d'une soutenance. En M2, les étudiant·es doivent rédiger un mémoire, qui prend là aussi la forme d'un travail de recherche prenant pour appui le terrain professionnel. Il donne lieu à un document de 80 pages qui fait l'objet d'une soutenance en présence du maître d'apprentissage.

Des professionnel·les interviennent-ils dans vos formations ?

Oui. L'intervention de professionnel·les du livre et de l'édition est au cœur de nos formations depuis leur création. Dans chacun des parcours, de nombreux professionnels en activité, issus de structures de tailles variées et représentatives de la diversité du secteur, interviennent régulièrement.

Je souhaite devenir fabricant·e ou directeur·ice artistique. Mon projet correspond-il à vos formations ?

Non. Nos formations ne préparent pas aux métiers du graphisme et de la fabrication (maquettiste, directeur artistique, fabricant...), même si ces deux domaines font bien évidemment l'objet de certains cours. Nous invitons celles et ceux qui se destinent à ces métiers à privilégier les formations *ad hoc* (BTS, licence professionnelle, écoles d'art).

Puis-je entrer en contact avec des étudiants ou d'anciens étudiants de vos formations ?

Oui. L'association Supédit regroupe les étudiant·es et alumni de nos formations. Vous pouvez contacter l'association par mail : supedit@gmail.com

Conditions d'admission

Faut-il une expérience professionnelle dans le secteur du livre pour intégrer vos formations ?

Oui. Une expérience professionnelle (stage, apprentissage, CDD), même courte, au sein d'un service éditorial ou en agence (pour le parcours « Politiques éditoriales ») ; en librairie, en structure de diffusion, en agence ou en maison d'édition (pour le parcours « Commercialisation du livre ») est un prérequis à l'examen de votre candidature. Cela permet de consolider votre projet professionnel et de mener votre recherche d'alternance dans les meilleures conditions.

Je n'ai pas d'expérience professionnelle dans l'édition. Pouvez-vous m'aider à trouver un stage avant de candidater ?

Non. Vous devez vous rapprocher de la structure qui vous accueille actuellement.

Faut-il nécessairement avoir fait des études en métiers du livre pour intégrer vos formations ?

Non. Nous admettons dans nos formations des candidat·es aux profils et aux parcours très variés. Plus que les compétences techniques – que vous acquerrez pendant le master –, nous recherchons chez nos futurs étudiant·es une grande curiosité intellectuelle et une excellente culture générale, indispensables pour travailler dans le secteur du livre.

Les étudiant·es issu·es de formations en métiers du livre ne sont ni favorisé·es ni défavorisé·es par rapport à celles et ceux des filières généralistes.

Je n'ai pas fait d'études de lettres ou de sciences humaines. Ma candidature a-t-elle une chance ?

Oui. Nous ne pouvons qu'encourager les candidatures de profils issus de formations variées (droit, sciences exactes, biologie, économie, arts...), souvent appréciés dans le secteur de l'édition et de la librairie. Si votre projet professionnel est cohérent avec votre parcours antérieur et si vous faites montre de curiosité et d'une excellente culture générale, votre dossier sera examiné attentivement.

Je me suis réorienté·e au cours de mes études. Est-ce pénalisant ?

Non. Si vous êtes en mesure de justifier votre réorientation et en quoi elle vous a été bénéfique, vous ne serez pas pénalisé·e.

J'ai plus de 30 ans. Puis-je candidater ?

Oui mais... vous n'êtes pas éligible à l'apprentissage et devrez trouver un contrat de professionnalisation, plus difficile à obtenir qu'un contrat d'apprentissage. Pour cette raison, nous admettons un nombre

extrêmement limité de candidat·es dans cette situation. Pour plus d'informations, contactez le service formation continue de l'UFR :

formationcontinue.ufrcom@univ-paris13.fr

Je suis lycéen·ne. Quelle formation me conseillez-vous après le bac pour optimiser mes chances d'intégrer votre master ?

Aucune en particulier. Comme dit précédemment, nous attendons des candidat·es culture générale et curiosité.

La procédure d'admission

Comment candidater aux Masters 1 « Politiques éditoriales » et « Commercialisation du livre » ?

Si vous êtes éligible à l'apprentissage, vous devez passer par la plateforme Mon Master : www.monmaster.gouv.fr. Le dépôt des candidatures se fait entre le 25 février et le 24 mars. **Attention, aucune candidature hors délais ne sera examinée.** Toutes les informations relatives à la procédure sont indiquées sur le site de la plateforme.

Puis-je candidater aux deux parcours ?

Oui, mais... Chacune de vos candidatures est examinée avec attention par le jury. Néanmoins, nous vous recommandons d'être honnête et de présenter un projet professionnel cohérent avec chacun des parcours.

Puis-je entrer directement en Master 2 ?

Oui, à condition d'être titulaire d'une première année de master et d'avoir une expérience professionnelle en lien avec la formation demandée. Attention, le nombre de places en M2 est limité. Le dépôt des candidatures se fait sur la plateforme e-candidat entre le 3 mars et le 2 mai 2025.

Puis-je bénéficier d'un entretien avec le jury, avant la procédure d'admission, pour vous entretenir de ma motivation ?

Non. Nous ne pouvons malheureusement pas nous entretenir avec les candidat·es en dehors de la procédure d'admission.

Lors de l'admission, y a-t-il un entretien ?

Oui. Quels que soient le parcours et l'année, si votre dossier est sélectionné par le jury, vous serez convoqué·e pour un entretien d'une quinzaine de minutes, en visioconférence, avec le jury.

En quoi consistent les notes de lecture demandées pour l'admission en Master 2 « Politiques éditoriales » ?

Vous devez rédiger trois notes de lecture à propos d'ouvrages figurant dans une liste limitative téléchargeable [ici](#).

Est-il vrai qu'une partie de l'entretien d'admission se tient en anglais ?

Oui. La plupart des métiers du secteur du livre nécessitent des compétences écrites et orales en anglais, et certains de nos cours sont dispensés dans cette langue. À cet effet, une partie de l'entretien d'admission se déroule en anglais. Cela étant, nous n'exigeons pas des candidats une connaissance pointue du vocabulaire technique de l'édition.

Je n'ai pas été admis·e, mais j'ai depuis trouvé une alternance. Cela peut-il changer votre décision ?

Non. Le dépôt du classement des candidatures est sans appel.

Je n'ai pas été admis·e. Puis-je savoir pourquoi ?

Non. Il ne nous est malheureusement pas possible de répondre individuellement aux candidat·es qui n'auraient pas été admis·es. Sachez néanmoins que le nombre important de candidatures au regard du nombre limité de places nous oblige à écarter d'excellents dossiers.

L'alternance

Puis-je intégrer le master en formation initiale ?

Non. Nos formations sont exclusivement en alternance.

Dois-je avoir trouvé une alternance avant l'examen de ma candidature ?

Non. Nous ne pouvons cependant qu'encourager les candidat·es à entamer le plus tôt possible la recherche d'alternance.

Y a-t-il une durée minimale pour le contrat ?

Oui. Elle est de 2 ans pour une entrée en M1, de 1 an pour une entrée en M2.

Le rythme de l'alternance est-il fixé ?

Oui. En M1, les cours se déroulent le lundi et le mardi, et les alternant·es sont en entreprise les mercredi, jeudi et vendredi. En M2, les alternant·es sont en entreprise les lundi, mardi et mercredi et les cours se déroulent le jeudi et le vendredi. Ce rythme n'est pas modifiable.

Si je suis admis·e, l'équipe pédagogique est-elle susceptible de m'aider dans ma recherche d'alternance ?

Oui, mais... Nous pouvons vous encadrer dans votre recherche et vous communiquer certaines offres. Cela étant, nous invitons les candidat·es à entreprendre au plus tôt leurs recherches.